



## COMMUNE DE CHAUDEYRAC

Séance du 01 février 2023

Commune de Chaudeyrac

Membres en exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge ROMIEU à la Salle des associations*

**Présents :** Serge ROMIEU, Michèle PIEJOUJAC, Guy GRAVIL, Yannick JOUVE, Nicolas NOUET, Julien PRADIER, Isabelle VIEILLEDENT

**Représentés :**

**Excusés :** Marc DENISET

**Absents :** Maxime MOURGUES

**Secrétaire de séance :** Michèle PIEJOUJAC

### **Objet: Vente du lot n°1 - Lotissement communal Les Sagnoles - Annule et remplace la délib. n°2022.040 - DE\_2023\_006**

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 07/10/2022, Mr RODRIGUEZ Philippe a transmis une demande pour acheter le lot n°1 du lotissement Les Sagnoles, d'une superficie de 612 m<sup>2</sup> afin d'y construire une maison pour une habitation principale.

Le prix de vente a été fixé à 20.00€ le m<sup>2</sup> lors du Conseil Municipal du 5 Mars 2018.

Maître Mélodie Valentin, Notaire à Grandrieu sera chargée de cette vente.

### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCORDER** la vente du lot n°1 à Mr RODRIGUEZ Philippe.
- **DE DÉSIGNER** Maître VALENTIN, pour effectuer l'acte notarié.

Pour extrait certifié conforme,  
Mme PIEJOUJAC Michèle, secrétaire

Pour extrait certifié conforme,  
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)